



N° 04/PERS/CNE/24

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE DE LA COMMUNE DES TROIS-ILETS  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de la Commune des Trois-Ilets,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 32/20 en date du 08/04/2021, portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 23/03/2021 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22/03/2022, après avis du comité technique en date du 01/02/2022 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**-AVANCEMENT AU GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2024**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
1.	ALTIUS Alphonse	Gardien-Brigadier au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/11/2024

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	01	01	02
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	01	01

**-AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2024**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
1.	Giboyau Giana	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe au 9 <sup>ème</sup> échelon	01/11/2024

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	01	0	01
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	01	0	01



**-AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2024**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
1.	CARDEROT Synthia	Adjoint Administratif au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/07/2024
2.	PADRA Carlone	Adjoint Administratif au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2024

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	02	0	02
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	02	0	02

**-AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2024**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
1.	DEFFIT Denise	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/11/2024
2.	REUNIF Fabienne	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/11/2024
3.	ALGER Jean- Luc	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe au 8 <sup>ème</sup> échelon	01/11/2024

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	02	01	03
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	02	01	03



**- AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR L'ANNEE 2024**

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
1.	LAFOLLE Jean-François	Adjoint Technique au 7 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2024
2.	DOMERGE Jean-Michel	Adjoint Technique au 7 <sup>ème</sup> échelon	01/10/2024

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	02	02
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	02	02

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Martinique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, \_\_\_\_\_

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait aux Trois-Ilets, le 05 décembre 2024



Le Maire,

Arnaud RENE-CORAIL